

IMPACTS D'UNE INONDATION SUR LES ENTREPRISES AUDOISES



250M€
ILLIONS
DE DÉGÂTS



612
ENTREPRISES SINISTRÉES



70.000
HEURES INDÉMNISÉES



150
ENTREPRISES
AU CHÔMAGE TECHNIQUE

(Source : Inondation 1999,
inspection générale de
l'environnement, octobre 2000)

LES CONSÉQUENCES DES INONDATIONS SUR LES ENTREPRISES

Un réel impact économique et social

- Arrêt de l'activité
- Pertes d'exploitation
- Jours chômés
- Perte de clientèle

Des dégâts multiples

- Dommages physiques aux personnes
- Dégradation des bâtiments
- Dégâts matériels sur les équipements, les stocks, le mobilier, les réseaux, les véhicules...
- Effets induits : **pollution** par déversement de produits dangereux ou **incendie** dû à un court-circuit
- Déficit d'image
- Impact psychologique

LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS !

Votre entreprise est située en zone inondable, ce qui la rend particulièrement vulnérable à l'inondation. Pour préserver votre bâti abritant votre activité économique, le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI¹) mis en place par **l'État vous impose la réalisation des préconisations d'aménagement de vos locaux.**

Définitions

¹**PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation. Document à l'échelle communale qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques inondation.

²**Vulnérabilité** : Propension pour des personnes, des biens et des activités à être affectés par une inondation.



DEMANDER UN DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ

Le SMMAR EPTB Aude réalise de A à Z le diagnostic de réduction de vulnérabilité de votre entreprise et vous accompagne dans le montage du dossier de subvention.

Contactez Aud'Alabri : audalabri@smmar.fr / 04.68.11.81.98

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RISQUE D'INONDATION

- **SMMAR EPTB Aude**
www.smmar.org
- **Préfecture de l'Aude**
www.aude.gouv
- **Centre Européen de prévention du risque inondation**
www.cepri.net

À PROPOS DU SMMAR EPTB AUDE

Le SMMAR EPTB Aude œuvre à la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques depuis 2002 sur l'ensemble du territoire du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu (6 150 km², 419 communes, 2 311 km de cours d'eau).



SMMAR EPTB Aude
Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne

04 68 11 63 02
contact@smmar.fr
www.smmar.org



Projet financé par le Fonds Européen de Développement Régional



EN QUOI CONSISTE LE DIAGNOSTIC DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DE VOTRE BÂTIMENT ?

UN DIAGNOSTIC D'EXPERT

Le diagnostic de réduction de vulnérabilité est une évaluation des zones de fragilité de votre structure face à l'aléa inondation. Un expert vous proposera les solutions à mettre en place pour rendre votre entreprise plus résiliente.

À l'intérieur de ce document vous y trouverez des recommandations :

- **Techniques** : protection ou surélévation d'un équipement sensible, choix de matériaux adaptés, installation de batardeaux, d'un clapet anti-retour...
- **Organisationnelles** : plan de gestion de crise, plan de mise en sûreté et plan de continuité d'activité...

POURQUOI LE FAIRE ?

- Préserver la sécurité des personnes
- Évaluer les vulnérabilités² et les éventuels travaux à réaliser
- Limiter les dommages matériels
- Favoriser le redémarrage rapide de votre activité

AUD'ALABRI

COMMENT LE FAIRE ?

ÉTAPE 1

CONNAÎTRE L'INONDABILITÉ DU BÂTIMENT



Identifier l'exposition à l'aléa inondation de votre bâti : Est-il en zone inondable ? Quel PPRI s'applique ?

Pour le savoir rendez-vous sur smmarphone.smmar.fr

Dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) de l'Aude, de la Berre et du Rieu, le SMMAR EPTB Aude prend en charge la réalisation du diagnostic si votre entreprise est située en zone inondable.

ÉTAPE 2

BENEFICIER D'UN DIAGNOSTIC



Le diagnostic de réduction de vulnérabilité délivré par le SMMAR EPTB Aude vous indiquera l'ensemble des solutions et des types de travaux à mettre en place selon l'arrêté ministériel en vigueur.

Exemples : obturation des ouvrants, installation des batardeaux, acquisition de clôture....

Ce diagnostic est :

- Complet : il comprend une liste de travaux de réduction de vulnérabilité, un plan de mise en sûreté et de continuité d'activité
- Efficace : réalisé par des experts
- Sur mesure : ce rapport est élaboré en lien avec les caractéristiques de votre site

ÉTAPE 3

RÉALISER LES TRAVAUX



Une fois le diagnostic réalisé il vous permet de réaliser les différents travaux.

La réalisation des travaux de mise en sécurité de votre bâtiment reste à votre charge mais peut être en partie subventionnée.

EXEMPLES DE MESURES

Mettre les appareils électriques (prises et compteurs/tableaux) au-dessus du niveau de la crue de référence

Installer un velux

Installer des batardeaux

Installer un clapet anti-retour sur les réseaux d'évacuation d'eau

Stocker en hauteur les produits toxiques, les données papiers et informatiques

